

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la Transition écologique  
et de la Cohésion des territoires

---

**Secrétariat Général**

**Arrêté du 25 mai 2022**

**Modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour**

NOR : TREK2215838A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,**

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 modifié portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'annexe de l'arrêté du 15 décembre 2009 susvisé est modifié comme suit : l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

**Article 2**

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 25 mai 2022

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur du pilotage, de la performance  
et de la synthèse

SIGNÉ

J-E BEYSSIER

ANNEXE

---

ENVELOPPE D'EMPLOIS ET DE POINTS DE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE  
AU TITRE DES 6<sup>e</sup> ET 7<sup>e</sup> TRANCHES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE  
DURAFOUR

A effet au 1<sup>er</sup> juin 2022

ENTE	EMPLOIS A	POINTS A	EMPLOIS B	POINTS B	EMPLOIS C	POINTS C	TOTAL emplois	TOTAL points
	8	226	5	77	0	0	13	303